

# ANNEXE R1

## Fiche de poste

<b>Fonctions : Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures</b>
<b>Métier ou emploi type* : E1B42</b> * REME, REFERENS, BIBLIOFIL
<b>Fiche descriptive du poste</b>
<b>Catégorie : A</b> <b>Corps : Ingénieurs de Recherche</b>
<b>Affectation</b>
<b>Administrative :</b> <b>RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE - CS 87703 - 31077 TOULOUSE CEDEX 4</b> <b>Géographique :</b> <b>75 RUE SAINT ROCH, 31400 TOULOUSE</b>
<b>Missions</b>
<b>Activités principales :</b> Élaborer et piloter le déploiement des architectures des systèmes et réseaux d'information Réaliser les études d'impact, le dimensionnement des solutions préconisées et leur cohérence avec l'architecture existante Assurer le respect des normes et processus Contrôler la fiabilité du système, la sécurité des données et définir les plans de secours Intervenir en qualité d'expert dans les groupes de travail externes Effectuer une veille technologique Encadrer / Animer une équipe  <b>Activités associées :</b> Expertise du domaine de cryptologie Architecture et l'environnement technique du système d'information sensible Normes d'exploitation Performance et métrologie Sécurité des systèmes d'information et de communication Méthodes, outils, normes et procédures de la qualité  <b>Environnement professionnel :</b> La DSI <sup>2</sup> de la région académique Occitanie est composée de plus de 250 agents dont la moitié sont sur des missions nationales. Elle comprend les anciennes DSI des Académie de Montpellier et Toulouse. La région académique Occitanie est la deuxième plus vaste de France métropolitaine. Elle occupe une superficie de 72 724 km <sup>2</sup> sur 13 départements, administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueille plus d'un million d'élèves et d'étudiants. Elle réunit les académies de Montpellier et de Toulouse. Prévue par le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la dynamique de modernisation et d'homogénéisation de l'action publique de l'État à l'échelle régionale résulte d'une volonté forte du pouvoir exécutif de structurer un ensemble régional cohérent. La direction régionale des systèmes d'information et de l'innovation (DSI <sup>2</sup> ) a été mise en place (BO du 17 mars 2022) reprend l'ensemble des missions des DSI des académies de Montpellier et Toulouse avec pour objectif de générer de la valeur pour les usagers et les métiers, de renforcer l'expertise, l'efficacité, l'efficience et la réactivité de l'organisation. Ces missions s'exercent au profit des services métiers, des services déconcentrés dans les départements, des établissements scolaires ...

# ANNEXE R1

## Fiche de poste

Elle porte également des missions nationales en relation avec la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE) et le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines (SEMSIRH) (SIRH, PNCN, FOAD, Climat scolaire, MF²...)

Elle compte plus de 260 agents répartis entre les sites de Montpellier et Toulouse.

Le poste est positionné dans le département Infrastructure & PNCN, un des 5 départements des missions académiques et nationales :

- Proximité ;
- Infrastructures & PNCN;
- Développements ;
- Applications ;
- Relation Clients.

Le département « infrastructure & PNCN » est composé d'une quarantaine d'agents.

### Description du service

Porter une expertise transverse soit dans le domaine réseau/système, soit dans celui de la sécurité, voire des deux

Assurer la mise en œuvre opérationnelle des directives en matière d'infrastructures techniques et logicielles, en matière de sécurité nécessaires au bon fonctionnement de notre système d'information.

Assurer le maintien en conditions opérationnelles, l'exploitation des systèmes d'information et de communication notamment en termes de qualité de service et de sécurité.

- Déployer, configurer et administrer les matériels de l'infrastructure des systèmes : matériels réseau, boîtiers serveurs de temps, serveurs physiques, matériels cryptographique (mise en baie, alimentation électrique, connections réseau...);
- Déployer et administrer les systèmes d'exploitation et les éventuels hyperviseurs de machines virtuelles ;
- Déployer, configurer et administrer la haute disponibilité et la scalabilité dans le cadre d'un PCA;
- Déployer et administrer les différents logiciels nécessaires à l'exécution des applications de confiance ou les solutions de sécurité : pilotes, bases de données, serveurs d'applications exécutant les applications d'horodatage et de cachet, anti-virus, agents de supervision...
- Déployer les applications du SI, sans toutefois l'administrer fonctionnellement;
- Déployer les mises à jour logicielles ;
- Restaurer des sauvegardes système, par exemple dans le cadre d'un plan de reprise d'activité.
- Architecturer et mettre en place un PRA

### Relations fonctionnelles

- La DNE ;
- Les autres ministères : MASA, MINEFI, ...
- Les DSI d'autres académies ;
- Les autres départements de la DSI² ;
- Les services du rectorat ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les sociétés porteuses de prestataires ou de marchés/contrats ;

**Conditions particulières d'exercice (NBI, régime indemnitaire - groupe de fonctions IFSE ...):**

**Encadrement : NON-OUI**

**Nb agents encadrés par catégorie : A - ... B - ... C**

**Conduite de projet : NON-OUI**

**Possibilité d'astreintes ou d'horaires décalés adaptés aux nécessités du service :**

- Déplacements réguliers dans la région académique ;
- Déplacements possibles en France métropolitaine dans le cadre de séminaire ou de formation ;

# ANNEXE R1

## Fiche de poste

- Réactivité pour satisfaire les demandes des maîtrises d'ouvrage ;
- Capacité à exercer en assistance à maîtrise d'ouvrage comme en maîtrise d'œuvre ;

### Compétences\*

#### Connaissance, savoir :

- Architecture fonctionnelle ;
- Architecture technique des SIC;
- Méthodes, processus et standards ;
- Performance et métrologie.

#### Savoir-faire :

- Anticiper ;
- Evaluer un risque ;
- Mettre en œuvre une règle, une norme, une procédure, un protocole ;
- Rédiger une lettre, un document, une note, un rapport ;
- Résoudre un problème ;
- Travailler en équipe.

#### Savoir être :

- Sens critique ;
- Etre autonome ;
- Sens de l'organisation ;
- Réactivité.

\* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A)